



SECTION DE L'HERAULT

TEL/ 04-67-15-75-65

Port :06-11-60-25-67

e-mail :fo.034@dgfip.finances.gouv.fr

**Syndicat National  
des Finances Publiques  
Force Ouvrière**

\*\*\*\*\*

**Section de l' HERAULT**

## **CAP locales du 25 novembre 2009**

Ces CAP ont été convoquées par la Direction essentiellement pour régulariser les affectations sur les SIP dont la création est imminente : 1<sup>er</sup> décembre pour Lodève et Pézenas, 1<sup>er</sup> janvier pour Lunel.

FO est intervenu en préambule pour s'étonner de la « disparition » du mouvement de mutation au 1<sup>er</sup> janvier, car même en l'absence de mouvement national nous tenons à ce que le point soit fait sur les demandes et les perspectives de mutations au sein du département. C'est aussi l'occasion d'évoquer certains dossiers présentant un caractère urgent.

La direction a affirmé avoir évalué les possibilités de mutation et les ayant trouvées inexistantes n'a pas convoqué de CAP sur ce point.

Concernant la catégorie C uniquement un mouvement national exceptionnel a lieu au 1<sup>er</sup> janvier aussi une CAP est elle convoquée pour le 15/12/2009.

Certes les mutations internes et intra muros au 1<sup>er</sup> janvier étaient peu nombreuses les années précédentes mais nous avons réaffirmé notre attachement au maintien d'une CAP de mutation ; l'administration dit nous avoir entendu.

A noter que tous les collègues promus B sur liste d'aptitude, ont choisi comme ils en avaient la possibilité de rester dans leur poste actuel. Ils seront nommés au 1<sup>er</sup> décembre.

**Les délégués FO ont donc ainsi vu leur revendication aboutir. En effet il faut rappeler qu'ils étaient seuls à avoir formulé et argumenté cette possibilité d'affectation sur place des promus, l'autre OS ayant même émis des réserves.**

### **Affectations dans les SIP**

Aucun des agents « futurs SIP », renseignements pris, ne s'oppose à son transfert vers la nouvelle structure.

L'ensemble des agents en poste à la trésorerie de Lunel a vocation à intégrer le SIP, ce poste étant déjà spécialisé impôts suite à une restructuration précédente.

Les Trésoreries de LODEVE et PEZENAS étant quant à eux, des postes mixtes, le nombre d'emplois à transférer aux SIP respectifs, correspond au résultat de l'ORE. portant sur la charge du secteur recouvrement impôt.

Ci dessous le dispositif tel qu'il a été présenté aux organisations syndicales lors du CTPD DU 19 octobre.

*Pour Lodève : la charge ORE du recouvrement et de la Caisse/comptabilité est de 1.5.  
Le transfert d'emploi est de 2 agents ETP. Le SIP restituera 0.50 agent ETP dans le cadre de l'activité caisse de la Trésorerie SPL.*

*Pour Pézenas : la charge ORE du recouvrement et de la caisse/comptabilité est de 2.67 agents arrondi à 3 agents. Toutefois le SIP restituera 0.50 agent ETP à la trésorerie SPL.*

*Les modalités pratiques de restitution (ex : 5 demi-journées ou 2.5 jour par semaine) seront arrêtées dans le cadre d'un protocole entre les deux responsables des unités concernées.*

*Les options retenues sur les trois sites*

- unicité de caisse à Lodève tenue par la Trésorerie SPL (caisse SIP-SIE et SPL),
- une caisse SIP-SIE à Pézenas (la trésorerie SPL n'étant pas sur le même site)
- une caisse unique à Lunel (SIP et SIE)

FO avait dénoncé lors de ce CTPD le « partage des agents » destiné à pallier le manque d'effectifs dans chacune des structures nouvelles et a d'ailleurs voté contre la création des SIP.

Il est apparu lors des débats de la CAP qu'une grande confusion régnait au sujet des attributions « caisse » du SIP Pézenas. Les agents de PEZENAS se voient avisés juste quelques jours avant leur affectation qu'ils auront bien à tenir la caisse de la future structure, l'autre possibilité, à savoir tenue de la caisse par les collègues de l'ex SIE, ayant été écartée .

L'administration nous objecte qu'il s'agit de situations nouvelles auxquelles il faut s'adapter avec pragmatisme.

**Pour FO c'est une preuve de plus d'une réforme engagée dans la précipitation, sans les moyens nécessaires pour la mener à bien ... et dont les agents font les frais.**

Les représentants FO des CAP B et C ont voté contre les affectations aux SIP.

Les éléments suivants ont été donnés pour information, ne nécessitant donc pas de vote.

### **CAPL C**

-L'administration a titularisé, dans le cadre du PACTE, 2 agents : Noémie HALET (Accueil) et Armelle MEZIANE (Pensions).

-Au 1<sup>er</sup> septembre 2009, arrivée d'un agent Julien HAY issu de la filière impôts qui a choisi la filière gestion publique : (Domaines).

-Un agent est passé permanent de son syndicat et libère une place au SIP de Béziers

### **CAPL B**

-Arrivée récente d'un agent au département informatique et d'un agent au Domaines,

-Titularisation de deux agents recrutés par voie contractuelle : M BLIN Sébastien aux pensions et Mme VERNET Lucille à Montpellier I.

## Question diverse :

### Point particulier concernant la CAP Cadre C

A la demande d'une petite mise au point par FO et CGT, quant à la présence de Messieurs METENIER et BACALLADO à la CAP C, l'Administration a confirmé que ceux-ci n'étant plus « CFTC », ils ne peuvent siéger et voter qu'avec une appellation « sans étiquette syndicale ».

En aucun cas ils ne peuvent se prévaloir en tant qu'élus d'un mandat d'un autre syndicat.

Or en toute irrégularité, ces messieurs diffusent dans nos services des tracts de compte rendu de CAP en affirmant que le SNA a voté tel ou tel proposition alors même que ce syndicat n'a aucun représentant en CAP.

L'Administration a assuré vouloir y mettre bon ordre.

### Billet d'humeur des délégués FO

Que des agents élus sous une étiquette syndicale, quittent ce dit syndicat au cours de leur mandat, et veulent tout de même siéger, pas de problème, ils en ont la possibilité puisqu'une fois élus, ils le sont à titre personnel. Mais que dans la foulée ils rejoignent un autre syndicat non représentatif sans élus, et veulent utiliser cette nouvelle casquette à des fins fallacieuses c'est inacceptable. De plus nous tenons à rappeler qu'à Force Ouvrière-DGFIP-34 nous considérons que tout représentant syndical doit respecter une certaine déontologie et ne pas utiliser son statut à des fins personnelles. Nous nous désolidarisons de toute représentation syndicale n'agissant pas dans ce sens.

### Les élus FO EN CAP :

**CAP cadre B :** Albert BAKONG EPOUNE ; Fabienne CARA, Didier HERROUDJ, Olivier GOUGEON ; Sylviane MARQUIER

**CAP cadre C :** Stephan CASTELIN, Valérie CLEMENT, Jean VIALARD, Véronique YVARS

## BULLETIN D'ADHESION



NOM : ..... PRÉNOM : .....

GRADE : ..... QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL : ..... %

AFFECTATION : .....

déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O.-DGFIP)

Fait à ..... le .....  
(signature)

→ 66 % de la cotisation syndicale est déductible du montant de l'impôt sur le revenu

### Tableau des agents affectés en SIP :

<b>CAPL B du 25/11/2009 - Régularisation des affectations des agents de catégorie C suite à mise en place des SIP</b>		
<b>LUNEL</b>	<b>Début Janvier</b>	
<b>Agents titulaires</b>	<b>Affectation actuelle</b>	<b>Affectation nouvelle</b>
BOURIGAULT Marie-Christine	Trésorerie Principale de Lunel	SIP Lunel
BRESSY Odette	Trésorerie Principale de Lunel	SIP Lunel
CLOUVEL Fabienne	Trésorerie Principale de Lunel	SIP Lunel
FERRAND Catherine	Trésorerie Principale de Lunel	SIP Lunel
TISSEYRE Bernadette	Trésorerie Principale de Lunel	SIP Lunel
RIOU Jöel	Trésorerie Principale de Lunel	SIP Lunel
<b>LODEVE</b>	<b>Au 1/12/2009</b>	
<b>Agents titulaires</b>	<b>Affectation actuelle</b>	<b>Affectation nouvelle</b>
ROUVIER Richard	Recette Perception de Lodève	SIP SIE Lodève
FULCRAND Alexandre	Recette Perception de Lodève	SIP SIE Lodève
<b>PEZENAS</b>	<b>Au 1/12/2009</b>	
<b>Agents titulaires</b>	<b>Affectation actuelle</b>	<b>Affectation nouvelle</b>
KLEIN Céline	Recette Perception de Pézenas	SIP SIE Pézenas
SAVY Christine	Recette Perception de Pézenas	SIP SIE Pézenas

<b>CAPL C du 25/11/2009 - Régularisation des affectations des agents de catégorie B suite à mise en place des SIP</b>		
<b>LUNEL</b>		
<b>Agents titulaires</b>	<b>Affectation actuelle</b>	<b>Affectation nouvelle</b>
DURAND Serge	Trésorerie Principale Lunel	SIP Lunel
GUYOT Stéphane	Trésorerie Principale Lunel	SIP Lunel
MORANGE Patrick	Trésorerie Principale Lunel	SIP Lunel
REBOUL Alain	Trésorerie Principale Lunel	SIP Lunel
RICAUD Philippe	Trésorerie Principale Lunel	SIP Lunel
VADAINÉ Jasmine	Trésorerie Principale Lunel	SIP Lunel
<b>PEZENAS</b>		
<b>Agents titulaires</b>	<b>Affectation actuelle</b>	<b>Affectation nouvelle</b>
BOUCHER Danièle	Recette Perception Pezenas	SIP SIE Pezenas

